Image not found or type unknown

Recouvrement par huissier après 11 ans sur un découvert

Par **naoel**, le **21/11/2016** à **10:14**

Bonjour,

Il y a 11 ans (donc 19 ans à l'époque) j'ai eu un découvert qui est vite passer de 1.000 à 2.500 euros avec les agios. 11 ans plus tard un huissier me harcèle sur mon lieu de travail, par téléphone, en me disant que je dois payer 2.500 euros maintenant ou échéancier ou 5.260 euros avec frais et opposition à ma banque citée.

11 ans après, n'est-ce pas un peu abuser et tard ? Je suis stressé, il me fait honte à appeler sur mon lieu de travail en me menaçant d'en parler à mon employeur pour prendre sur mon salaire.

Dois-je vraiment payer cette dette qui datte de 11 ans ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **21/11/2016** à **11:27**

Bonjour,

Je pense que vous êtes en présence d'une officine de recouvrement (c'est leurs méthodes d'intimidation).
Quand ils vous appelle, vous répondez calment que vous exigez d'avoir le titre exécutoire sur cette dette, titre émis par le tribunal qui vous aurait condamné à payer.
Vous l'informez que vous lui laissez 8 jours pour vous l'adresser par LR/AR à votre domicile (ne lui donnez pas votre adresse actuelle car si c'est vraiment un huissier, il a les moyens de retrouver votre adresse personnelle) faute de quoi vous déposerez plainte directement au Parquet pour tentative d'extorsion de fonds.
Quand on leur parle comme ça, les officines de recouvrement n'insistent pas et classent le dossier.

Par **Visiteur**, le **21/11/2016** à **11:43**

Bonjour,
est il de votre département ? ils ont une obligation de territorialité. Une dette de 11 ans jamais réclamée en justice est forclose, en principe. Un huissier sans titre exécutoire n'a aucun pouvoir ! Donc zen, détendez vous et suivez les conseils de Tisuisse.

Par **naoel**, le **21/11/2016** à **11:50**

Bonjour et merci pour l'intêret porté à ma question !
j ai recu par mail avec un titre executoire datant du 16/02/2006.
Il semblerait que DSO CAPITAL (leurs noms) sont basés sur Paris.
Le Monsieur me fait honte en appelant au bureau (poste de ma collègue en plus) !

Par **Tisuisse**, le **21/11/2016** à **11:52**

Montrez ces courrier (mail + titre exécutoire) à un avocat, il vous en dira +.

Par **aurelie35**, le **22/11/2016** à **20:05**

Bonsoir
Effectivement je suis d'accord avec Grenouille il y a forclusion vous ne devez rien et faites le leur savoir par courrier postal AR afin qu'ils cessent leurs agissement honteux. Et si toutefois ils insistent ce sera du harcelement à votre égard.
Détendez vous! zen!

Par **Clairou76**, le **26/01/2017** à **16:20**

"Bonjour et merci pour l'intêret porté à ma question !
j ai recu par mail avec un titre executoire datant du 16/02/2006.
Il semblerait que DSO CAPITAL (leurs noms) sont basés sur Paris.
Le Monsieur me fait honte en appelant au bureau (poste de ma collègue en plus) !"

Bonjour,
Cette même société me harcèle depuis décembre et ce, tout le mois, jusqu'au 24 à 21H !!!
Puis le 26...
Leurs raisons: c'est que j'aurai un impayé de chèque Cdiscount... depuis 2010!!!
Késako?

Ils vient à l'instant de me rappeler (26/01/2017, 16H00)et on s'est disputés au téléphone, car je leur ai dit d'aller tout bonnement se faire voir ailleurs... Et il me dit lancer le processus en justice,avec des menaces d'être interdit bancaire... Je lui ai dit de se faire plaisir à ce rapace... N'importe quoi!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Je tiens à signaler que cette société n'existe que depuis 1 an !!!

Voici leurs coordonnées:
DSO Capital
26 rue de Chambéry
75015 Paris
Tél: 0180495399
SIRET: 821 6939391 800 012

Je lui ai dit que je faisais des recherches sur eux!

Par **youris**, le **26/01/2017** à **18:28**

Bonjour,
Si votre créancier a obtenu un jugement valant titre exécutoire vous condamnant à payer, comme ce titre exécutoire est valable jusqu'en 2018, en l'absence de paiement, l'huissier poura pratiquer des saisies sur vos rémunérations, compte bancaire et sur vos biens mobiliers et immobiliers.
Salutations

Par **MZET**, le **14/02/2018** à **14:36**

Leelou

24 ans après

Je viens d'être abusée par DSO CAPITAL qui a mandaté un huissier Etude de Me GAGNEUX Marseille 24 ans après, lequel a fait une saisie attribution d'un montant de 635.06 sur mon compte courant et bloquer mon LEP où il y avait 5.172.76 que je venais de constituer par un prêt bancaire pour avoir une épargne et voilà que l'huissier me saisit également ce montant pour une ancienne créance de 4861.38 de 1994 ????qui n'est pas à mon nom, mais à celui de mon ex mari qui faisait des prêts partout avec mon nom je n'avais pu le prouver çà date de 1990/1994 et me revoilà encore dans la m..... Je n'avais jamais rien reçu aucune lettre de relance, je suis tombée dénue lorsque je me suis aperçue de cette supercherie.
J'appelle l'huissier en question qui me dit "je vous envoie un acquiescement retournez-le moi signé (par internet) je débloquerais la saisie, je ne vous rembourserai pas les 636 e qui viendront en déduction de la créance et on met en place un échéancier de 80e par mois, j'ai été obligée d'accepter ces conditions.
J'appelle ma banque (banque postale) qui me dit qu'il agisse en fonction de l'huissier et que mon LEP va être également saisi ... Je ne peux plus rien faire, complètement bloquée.
Merci de me donner la marche à suivre pour les mettre en demeure porter plainte je ne sais pas c'est vraiment sde l'arnarque.
Que dois je faire ??? me suicider peut-être ? je ne sais plus.
24 ans le cauchemar recommence ! merçi de me conseiller.
Leelou

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **youris**, le **14/02/2018** à **14:56**

bonjour,
si l'huissier a pu faire une saisie attribution sur votre compte bancaire, c'est que votre créancier a obtenu un jugement valant titre exécutoire vous condamnant à payer et a mandaté un huissier pour exécuter ce jugement.
il existe une solidarité entre époux, avez-vous signé les contrat de prêts faits par votre époux.
dès l'instant ou vous avez payé une échéance, vous avez reconnu votre dette et remis le délai de prescription à zéro.
ne s'agissant pas d'infraction pénale, vous ne pouvez pas déposer une plainte.
pourquoi avez-vous accepté de payer une dette qui ne concernait que votre ex-mari ?
salutations

Par **delcam**, le **05/04/2018** à **14:04**

bonjour
je suis harcelée depuis 3 jours pour une soi disant somme de 70,01 que je devrais a mon ancienne banque (dont le compte est clos depuis plus de 9 ans). j'ai demandé le courrier de rappel de la banque. on ne peur pas la fournir. me réclamer 70 euros 10 ans après c'est une honte surtout que depuis je n'ai reçu aucun rappel de la banque

Par **Perez christelle**, le **29/10/2018** à **20:14**

Bonjour,

On m'a appelé pour me dire que je devais une dette de 9.922 €. A qui dois-je m'adresser car j'ai peur qu'ils bloquent mon compte ? ou je dois consulter un avocat ?

Par **youris**, le **29/10/2018** à **20:52**

bonjour,
demandez à "on" qu'il vous donne les références du titre exécutoire.
sans titre exécutoire un huissier ou une société de recouvrement n'a aucun pouvoir à part celui de vous harceler.
il est possible que cette dette soit prescrite.
ne payez rien, ne reconnaissez rien.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés